

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-069**

Date de la convocation : 12/09/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON GUEILLOT et M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SOUTIEN PONCTUEL
A L'ASSOCIATION SCRAPTAPAGE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Vu la délibération DC2021-98 instituant un dispositif de soutien ponctuel aux associations,

Vu la demande de l'association Scryptapage,

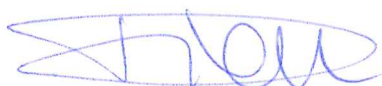
Vu l'avis des membres de la commission sport-culture du 3 septembre 2024,

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'association Scryptapage d'un montant de 1 300€.
- **DE PRENDRE ACTE** que cette subvention sera versée sur présentation d'un bilan d'activité, qualitatif et quantitatif, dans les 6 mois suivant la date de réalisation,
- **D'AUTORISER**, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance,

Mme Valentine DION



Le Président,


Benoît SINGLIT